



Agence Immobilière **MARIN**

— Depuis 1988 —

LES HONORAIRES DE L'AGENCE POUR 2025 **POUR LA LOCATION**

Les frais de locations sont de :
10% du montant annuel hors charges, plus un forfait de 300€ à partager en part égale entre le locataire et le propriétaire.

Sans dépasser les plafonds réglementaires pour le locataire :
Pour les visites, constitution du dossier et rédaction du bail : les 8€ / m².
Pour l'état des lieux : les 3€ / m².

A savoir

Locataires :

Doit fournir des justificatifs d'identité, de domicile, de situation professionnelle et de ressources :

3 dernières fiches de paie, avis d'imposition de l'année, pièce d'identité, 3 dernières quittances de loyer...etc

Bailleurs

Vous devez fournir un diagnostic technique : Amiante, plomb, DPE, électricité, gaz, mesurage et risques.

ABSENCE DE GARANTIE FINANCIERE, NON DETENTION DE FONDS AUTRE QUE SA REMUNERATION
(Art 38 de la loi n°2010-853) du 23 juillet 2010

« Acceptant le règlement des sommes dues par chèques libellés à son nom en sa qualité de membre d'un centre de gestion agréé par l'administration fiscale. »

Carte Prof 4601 2016 000 005 563 CCI du LOT -RCS Cahors 479 853 327 00019 RCS
SARL agence immobilière Marin - Locataire Gérante de la SCI 123 Niram

DOCUMENT NON CONTRACTUEL